



/Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le

ID : 065-216502260-20221114-2022077-DE



Séance du 14 novembre 2022 à 18h

2022/077

/

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Michel DUHAMEL, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Sandrine TREBUCQ, Jean-Baptiste MARTINEZ, Régine TOSON, Alexandre ARRIZABALAGA, Serge ALMENDRO

Absents : Noémie DEUTSCH (procuration pour Michel DUHAMEL), Jean TRILLE (procuration pour Bernard JOUCLA), Bernard LHOSSEIN (procuration pour Denis FEGNE), Laetitia CAZABAN (procuration pour Jean Christophe MADELEINE), Bruno CAZERES (procuration pour Philippe SOULE PERE), Stéphanie MARQUEZ (procuration pour Dominique GAYE), Juliette SALANNE (procuration pour Alexandre ARRIZABALAGA), BOUTARFA Ingrid, Caroline ECORCHON (procuration pour Régine TOSON), Hélène FRANCES.

Elue secrétaire de séance : Sandrine TREBUCQ

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 14 NOVEMBRE 2022

Aménagement cyclable Ibos centre-Ibos le Pouey – Assistance d'un bureau d'étude

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a prévu en 2023-2024 l'aménagement d'une piste cyclable entre Ibos bourg et Ibos le quartier du Pouey (cf délibération du 14/9/2022 n°2022/053).

Ce projet se décompose en 3 phases majeures :

- Récupérer le parcellaire agricole situé sur la bande réservée du PLU (arpentage, actes en la forme administrative ...) en 2023
- Montage du dossier technique (phases APS et APD + marché public de travaux) en 2023
- Travaux de réalisation de cette piste cyclable en 2024.

Compte tenu de la complexité de ce projet, des travaux en cours menés sur le schéma directeur vélo par la société IRIS Conseil, M le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de cette société pour l'assister dans ce projet pour un montant de 13 950 € HT soit 16 740 € TTC.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis de la société IRIS Conseil..

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,

Denis FEGNE